

Procès-verbal Conseil Syndical
Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud
Mardi 08 novembre 2022 19H00

Pour rappel la convocation datée du 28/02022 :

ORDRE DU JOUR : Session Ordinaire :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022,

Délibérations :

- Forages La Pesse lieu-dit Le Talonard : lancement de l'enquête publique sur les servitudes de passage
- Recherche en eau second site : Prospection géophysique et étude sismique
- Rapport Qualité Prix du Service (RQPS) et Contrôle d'exploitation année 2021

Informations et questions diverses

Présents : C. ROCHET, S. GROS, J CARNOT, G JUBERT, JM HENROTTE, R. PERRIN, T. GRENARD, Q. GROS, et A. MICHAMBLE (arrivée à 19H10)

Absente excusée : E. GRENARD,

Secrétaire : S. GROS

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 20.09.2022, vote pour à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS :

- Forages La Pesse lieu-dit Le Talonard : lancement de l'enquête publique sur les servitudes de passage :

Rappelant la délibération du 19 juillet 2022 concernant l'approbation du projet d'arrêté préfectoral défini à partir des propositions de l'hydrogéologue agréée et transmis par l'Unité territoriale Santé Environnement du Jura de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté, déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux, l'établissement des périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour les 4 points d'eau suivants :

Forages du Talonard n°1, 2, 3 & 4 commune de La Pesse,

Considérant la Procédure de servitude de passage de canalisation et d'accès au PPI par :

- le code rural et de la pêche maritime - article L152-1
- les servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement - article R152-1 à R 152-15
- la demande doit être adressée au préfet avec un dossier d'accompagnement : constitution du dossier - article R152-4
- la Servitude soumise à enquête publique, consultation de la DDT et prise d'un arrêté préfectoral - article R152-5

Le Conseil syndical par 8 voix POUR :

- demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique sur les servitudes de passage, et les servitudes d'accès au périmètre de protection immédiat,
- prend l'engagement de conduire à son terme la procédure,
- d'inscrire à son budget, outre les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations ainsi que ceux destinés à faire face aux dépenses de travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires notamment celles liées aux frais de procédure (enquête publique, frais de géomètre,

- commissaire-enquêteur, frais de publicité, reprographie, frais d'hypothèques...),
- d'étudier, en vue d'un éventuel accord à l'amiable, les demandes d'indemnisation liées aux servitudes instituées par la mise en place des canalisations, et d'accès au PPI, et à défaut d'accord, d'indemniser les usagers de l'eau, les propriétaires, locataires et autres ayants droits concernés soit par la dérivation des eaux, soit par les mesures de protection, des préjudices directs, matériels et certains qu'ils peuvent prouver leur avoir été causé auprès de la juridiction compétente,

Arrivée de Mme Anne MICHAMBLE 19H10

- Recherche en eau second site : Prospection géophysique et étude sismique :

Rappelant la délibération du 14/12/2020 pour les demandes d'aides pour la recherche en eau d'un second site,

Vu l'accord de la Préfecture pour la DETR 2021 d'un taux de 30% pour une dépense subventionnable de 178 560 €,

Considérant la proposition du Cabinet IDEES EAUX INTERFACE EAU pour la prospection géophysique (méthode électrique) du 24 octobre 2022 pour un montant de 13 000 € HT

LE CONSEIL SYNDICAL, après avoir délibéré : DÉCIDE à 9 VOIX POUR

- D'ACCEPTER L'OFFRE Cabinet IDEES EAUX INTERFACE EAU pour la prospection géophysique (méthode électrique) du 24 octobre 2022 pour un montant de 13 000 € HT
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette opération.

- Rapport Qualité Prix du Service (RQPS) et Contrôle d'exploitation année 2021 :

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, prévu à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, au titre de l'exercice 2021.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir au conseil syndical les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques générales du service,
- Facturation de l'eau et recettes du service,
- Performance du service,
- Travaux,
- Actions de solidarité de coopération décentralisée,
- Conclusion.

Le conseil syndical décide : Vote 9 pour



- D'ADOPTER le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Cabinet NALDEO.

Informations et questions diverses

- CPIE : récupération de l'eau de pluie : remise et facturation des cuves,
- Une purge importante sur le réseau a été faite le 19/10,

- Point sur les forages Lieu-dit le Talonard,
- Service Client SUEZ devra être contacté pour une abonnée qui a rencontré un problème de relevé et donc de facturation.
- Secteur Cariche Septmoncel Les Molunes : la Suez doit intervenir pour résoudre un problème de « coup de bélier » dans les canalisations.
- Les bulletins municipaux sont en préparation,
- Lotissement La Semine La Pesse : demande de compteurs d'eau (installé jusque là en sous-compteur). Demande en attente de compléments d'informations.

Fin de la séance 19H40.

Secrétaire : M. Stéphane GROS	M. Président : Christian ROCHET
	

Liste des délibérations établie le 08 novembre 2022 et envoyée aux mairies le 18 novembre 2022		
Numéro	Objet	Décision
2022_11_08_01	Forages La Pesse lieu-dit Le Talonard : lancement de l'enquête publique sur les servitudes de passage	VOTE 8 Pour
<i>Arrivée de Anne MICHAMBLE</i>		
2022_11_08_02	Recherche en eau second site : Prospection géophysique et étude sismique	VOTE 9 Pour
2022_11_08_03	Rapport Qualité Prix du Service (RQPS) et Contrôle d'exploitation année 2021	VOTE 9 Pour

Procès-verbal approuvé lors du conseil syndical du 10/01/2023